PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 11 mai 2021 à 19 h 30, à la salle de conférence de l'hôtel de ville, situé au 1425, route 340 à Saint-Télesphore.

Le Conseil de la municipalité de Saint-Télesphore siège en séance ordinaire sans public par voie de visioconférence ou par conférence téléphonique.

Sont présents en visioconférence :

- le conseiller monsieur Raymond Leclair
- le conseiller monsieur François D'André
- le conseiller monsieur Robert Théorêt
- le conseiller monsieur Paul Gauthier
- la conseillère madame Linda Major

Est présent par conférence téléphonique :

- le conseiller monsieur Jean-Marie Lavoie

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Yvon Bériault.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence, madame Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Le maire, monsieur Yvon Bériault, est présent seul à la salle de conférence de l'hôtel de ville et dirige la séance ordinaire par visioconférence et par conférence téléphonique.

Les règles de mesures d'hygiène sont respectées.

2021-05-01 **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE SANS PRÉSENCE DE PUBLIC**

Monsieur le maire Yvon Bériault vérifie et constate qu'il y a quorum et ouvre la séance ordinaire du 11 mai 2021 à 20 h 30.

ATTENDU QUE, par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 14 mai 2021 par le décret numéro 623-2021 du 5 mai 2021 ;

ATTENDU QU'en raison de la situation épidémiologique de COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé le passage de toute la région de la Montérégie au palier 4 – alerte maximale (zone rouge), et ce, à compter du 16 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE, dans les régions ayant un niveau d'alerte maximale (zone rouge), les séances du conseil doivent se tenir sans la présence du public ;

ATTENDU QUE la direction de la Santé publique recommande et favorise les activités à distance, soit par vidéoconférence ou par appel téléphonique, lorsque c'est possible ;

ATTENDU que l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière puissent y participer par voie de visioconférence et de conférence téléphonique ;

QUE la transmission des questions écrites s'ajoute à la période de questions verbales prévue par l'article 150 du *Code municipal* ;

QUE la présente séance soit enregistrée et que la municipalité diffuse son enregistrement sur une plateforme numérique et qu'une copie soit disponible à l'hôtel de ville.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

DÉPÔT D'UN POINT DEMANDÉ ET PRÉSENTÉ PAR LE MAIRE

Ajout à l'ordre du jour au point 12.2., soit :

MANDAT À LA FIRME *PHILIPPE MEUNIER ET ASSOCIÉE* POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME

Le résultat du vote est le suivant :
Raymond Leclair : pour
François D'André : pour
Robert Théorêt : pour
Paul Gauthier : pour
Linda Major : pour
Jean-Marie Lavoie : pour

La proposition est acceptée à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

2021-05-02 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire Yvon Bériault procède à la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Résolution pour autoriser l'ouverture de la séance ordinaire sans présence de public
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Législation
3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021
3.2. Avis de motion sur le *Règlement numéro 324-01-21 modifiant le règlement numéro 324-18 sur la gestion contractuelle*
3.3. Dépôt du *Projet de règlement numéro 324-01-21 modifiant le règlement numéro 324-18 sur la gestion contractuelle*
3.4. Dépôt de la correspondance
4. Demandes externes
4.1. Demande d'appui de la Fondation émergence – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
5. Ressources humaines
5.1. Nomination d'un lieutenant éligible
5.2. Démission du saisonnier
5.3. Nomination d'un saisonnier par intérim
5.4. Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme *Expérience emploi jeunesse* de l'*Association canadienne des parcs et loisirs* (ACPL)
5.5. Démission du responsable de l'urbanisme et de l'environnement – inspecteur municipal
5.6. Nomination d'un préposé à l'urbanisme et à l'environnement par intérim
5.7. Nomination d'un inspecteur en urbanisme par intérim
6. Finances et trésorerie
6.1. Approbation de la liste des comptes d'avril 2021
6.2. Autorisation de paiement à *Mark's Entreprise* pour le fauchage des bords de chemins
6.3. Autorisation de paiement à *Entreprises S. Besner inc*. pour les services de déneigement et déglaçage des infrastructures municipales avec une retenue de 10 000,00 $.
6.4. Autorisation de paiement à *François Poulin, ingénieur (9325-0165 Québec inc.)* pour les services professionnels pour la détermination de la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés du village de Saint-Télesphore
7. **Période de questions**
8. Administration
9. Incendie et sécurité publique
9.1. Ratification des orientations et des décisions prises relativement à la pandémie du COVID-19
10. Travaux publics – voirie et déneigement
11. Hygiène du milieu et environnement
11.1. Ouverture des soumissions et adjudication du contrat pour le fauchage des bords de chemins

11.2. Ouverture des soumissions pour le contrat de la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore »
11.3. Octroi du contrat de la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore »
11.4. Ouverture des soumissions pour le contrat de la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie »
11.5. Octroi du contrat de la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie »
11.6. Autorisation d'acquisition d'un tracteur à gazon
12. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire
12.1. Délégation au comité d'urbanisme pour la vente du terrain municipal situé sur la Route 340
12.2. Mandat à la firme *Philippe Meunier et associée* pour des services professionnels en urbanisme
13. Loisirs, culture et vie communautaire
13.1. Autorisation de déposer une demande de subvention à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de l'acquisition et installation d'un gazebo au parc Léon-Prieur à Dalhousie
14. Autres sujets :
15. **Période de questions**
16. Levée de la séance ordinaire.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-03 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021**

Chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-04 **AVIS DE MOTION SUR LE *RÈGLEMENT NUMÉRO 324-01-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 324-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE***

Avis de motion est donné par le conseiller Jean-Marie Lavoie pour la présentation à une séance ultérieure du *Règlement numéro 324-01-21 modifiant le règlement numéro 324-18 sur la gestion contractuelle.*

2021-05-05 **DÉPÔT DU *PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 324-01-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 324-18 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE***

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du *Projet de règlement 324-01-21 modifiant le règlement numéro 324-18 sur la gestion contractuelle* au moins soixante-douze heures avant cette séance, le conseiller Jean-Marie Lavoie dépose le *Projet de règlement 324-01-21 modifiant le règlement numéro 324-18 sur la gestion contractuelle.*

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

2020-05-06 **DEMANDE D'APPUI DE LA FONDATION ÉMERGENCE – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LBGTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE PROCLAMER le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.*

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-07 **NOMINATION D'UN LIEUTENANT ÉLIGIBLE**

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc-André Dubé, directeur du service de Sécurité incendie,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller François D'André,
ET RÉSOLU

DE NOMMER le lieutenant éligible temporaire, monsieur Christian Fortin, au poste de lieutenant éligible et de l'autoriser à suivre la formation *Officier non-urbain* (ONU) au moment où elle aura lieu.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-08 **DÉMISSION DU SAISONNIER**

Il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la démission de Martin Rozon au poste de saisonnier. Monsieur Rozon quittera ses fonctions le 13 mai 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-09 **NOMINATION D'UN SAISONNIER PAR INTÉRIM**

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt
appuyé par le conseiller François D'André,
ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Jules Bourgon au poste de saisonnier par intérim, selon l'entente de travail entre les deux parties. Monsieur Bourgon entrera en fonction le 17 mai 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-10 **AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU *PROGRAMME EXPÉRIENCE EMPLOI JEUNESSE* DE *L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS* (ACPL)**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme *Expérience emploi jeunesse* de l'*Association Canadienne des Parcs et Loisirs* (ACPL), ce programme octroie une subvention salariale à 100% incluant les charges sociales pour l'emploi de jeunes ;

CONSIDÉRANT que des jeunes font face à des obstacles à l'emploi et qu'il y a des emplois liés à la formation de jeunes dans le milieu des parcs et loisirs ;

CONSIDÉRANT que le programme *Expérience emploi jeunesse* de l'ACPL identifie certains critères qui vise à embaucher des jeunes de 15 à 30 ans qui ne sont pas à l'emploi, aux études ou en formation involontairement depuis au moins six (6) mois ou des jeunes en situation de handicap et qu'un soutien au recrutement sur le site Internet de l'*Association Canadienne des Parcs et Loisirs* (ACPL) est offert ;

CONSIDÉRANT qu'il y a des travaux à effectuer dans nos parcs et que ces jeunes habitant en région rurale ou éloignée pourraient profiter d'une expérience sur le terrain et également de mentorat avec un mentor à leur lieu de travail ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de subvention salariale auprès de *l'Association canadienne des parcs et loisirs* (ACPL) dans le cadre du *Programme expérience emploi jeunesse* pour l'embauche d'un jeune saisonnier et confirme son engagement à respecter les critères de réalisation du programme en vigueur.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-11 **DÉMISSION DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT – INSPECTEUR MUNICIPAL**

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

D'ENTÉRINER la démission du responsable de l'urbanisme et de l'environnement et inspecteur municipal, monsieur André Forget. Monsieur Forget a quitté ses fonctions le 23 avril 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-12 **NOMINATION D'UN PRÉPOSÉ À L'URBANISME ET À L'ENVIRONNEMENT PAR INTÉRIM**

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE NOMMER monsieur Joël-Désiré Kra préposé à l'urbanisme et à l'environnement par intérim afin de répondre en service d'urgence aux demandes de renseignements en urbanisme et en environnement et de procéder à l'émission des permis, le tout selon l'entente de travail entre les deux parties. Monsieur Kra entrera en fonction le 12 mai 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-13 **NOMINATION D'UN INSPECTEUR EN URBANISME PAR INTÉRIM**

Il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

D'AUTORISER madame Micheline Déry, CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à l'embauche d'un inspecteur en urbanisme par intérim.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-14 **APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires pour couvrir les dépenses suivantes sont disponibles, tel que certifié par la directrice générale et secrétaire-trésorière :

Salaires versés du 1er au 30 avril 2021	22 456,68 $
Prélèvements bancaires du 1er au 30 avril 2021	17 693,20
Dépenses particulières payées du 1er au 30 avril 2021	33 371,53
Comptes à payer au 30 avril 2021	16 586,83
TOTAL	**90 108,24 $**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes d'avril 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance ;

CONSIDÉRANT QUE les comptes du mois ont fait l'objet d'une vérification par les membres du conseil,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER le rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, des comptes d'avril 2021 ;

D'ENTÉRINER la liste des salaires, des prélèvements bancaires et des dépenses particulières payés au cours de la période du 1er au 30 avril 2021,

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer au 30 avril 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-15 **AUTORISATION DE PAIEMENT À MARK'S *ENTREPRISE* POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS**

ATTENDU la résolution 2020-04-17 adoptée à la séance ordinaire du 14 avril 2020 afin de reconduire le contrat avec *Mark's Entreprises* pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2020 au montant de 2 600,00 $ par coupe plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le fauchage de bords de chemin pour la saison 2020 a été effectué à la satisfaction de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 978,70 $ taxes incluses, à *Mark's Entreprises* pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2020 ;

QUE la dépense s'élevant à 5 459,35 $ soit prélevée de la façon suivante :

- 5 039,40 $ à même le poste budgétaire 02 320 00 521
- 209,98 $ à même le poste budgétaire 02 415 00 527
- 209,98 $ à même le poste budgétaire 02 416 00 527

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-16 **AUTORISATION DE PAIEMENT À *ENTREPRISES S. BESNER INC.* POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AVEC UNE RETENUE DE 10 000,00 $**

ATTENDU la résolution 2019-02-14 adoptée à la séance ordinaire du 12 février 2019 ajournée au 19 février 2019 prolongeant le contrat de déneigement et de déglaçage des infrastructures municipales à *Entreprises S. Besner inc.* pour les saisons 2019-2020 et 2020-2021 avec les mêmes termes et conditions au montant total de 489 793,50 $ taxes incluses ;

ATTENDU QU'il s'agit du dernier versement du contrat de déneigement et déglaçage des infrastructures municipales pour la saison de 2021 au montant de 40 816,13 $ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'inspection des travaux de déneigement et de déglaçage, des dommages aux infrastructures municipales ont été constatées, principalement et de façon non limitative, sur les chemins Saint-André, de la Rivière-Beaudette et de Saint-Télesphore ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à l'évaluation des coûts des dommages en collaboration avec l'ingénieure municipales de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM), madame Nirisoa Raherinaina ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller Raymond Leclair
ET RÉSOLU

DE PROCÉDER à une retenue spéciale de 10 000,00 $ avant les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement provisoire, d'un montant de 29 318,63 $ taxes incluses, à *Entreprises S. Besner inc.* pour les services de déneigement et de déglaçage des infrastructures municipales ;

D'ENTREPRENDRE des pourparlers avec *Entreprises S. Besner inc.* afin de conclure une entente à l'amiable.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

AUTORISATION DE PAIEMENT À *FRANÇOIS POULIN, INGÉNIEUR (9325-0165 QUÉBEC INC.)* POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DE TRAITEMENT DES ÉTANGS AÉRÉS DU VILLAGE DE SAINT-TÉLÉPHORE

2021-05-17

ATTENDU la résolution 2021-02-26 adoptée à la séance ordinaire du 9 février 2021 mandatant *François Poulin, ingénieur* pour des services professionnels pour la détermination de la capacité résiduelle des étangs aérés du village de Saint-Télesphore au montant de 4 500,00 $ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été effectués et sont à la satisfaction de la Municipalité ;

ENCONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement au montant de 5 173,88 $ taxes incluses, à *François Poulin, ingénieur (9325-0165 Québec inc.)* pour les services professionnels pour la détermination de la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés du village de Saint-Télesphore.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-05-18

RATIFICATION DES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS PRISES RELATIVEMENT A LA PANDÉMIE DU COVID-19

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la pandémie du COVID-19, le chef du conseil d'une municipalité « peut décréter toute dépense qu'il juge nécessaire » ;

ATTENDU QUE, dans le contexte actuel de la crise sanitaire décrétée par le gouvernement du Québec le 13 mars 2020, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, a été appelée à prendre des décisions rapidement (avant d'obtenir une résolution du conseil) ;

ATTENDU les modifications en continue des directives du gouvernement du Québec liées à la situation exceptionnelle, il n'a pas été possible que ces décisions soit prises par le conseil municipal (par résolution) avant la présente séance ;

ATTENDU QUE les dépenses dont il est question sont justifiées et nécessaires pour assurer la santé et la sécurité des employés et des citoyens ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un pouvoir d'exception et que celui-ci a été utilisé avec parcimonie ;

ATTENDU QU'un rapport motivé a été soumis au conseil dès la première séance suivante,

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE RATIFIER les orientations prises par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, coordonnatrice des mesures d'urgence, relativement à la crise sanitaire reliée pandémie du COVID-19, depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 13 avril 2021 ;

QUE les décisions prises depuis la dernière séance ordinaire du Conseil tenue le 13 avril 2021, de concert avec le maire, monsieur Yvon Bériault, responsable des mesures d'urgence, soient entérinées a posteriori.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-19

OUVERTURE DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES BORDS DE CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à des demandes de soumissions pour le fauchage des bords de chemins pour la saison 2021 avec deux options de renouvellement pour les saisons 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçu qu'une seule soumission de *Mark's Entreprises*, au montant de 4 139,10 $ par coupe, plus les taxes applicables,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat pour le fauchage des bords de chemins à *Mark's Enterprises* au montant de 4 139,10 $ par coupe plus les taxes applicables par coupe ;

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-20 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE CONTRAT DE LA COUPE DE GAZON/ESPACES VERTS « SECTEUR SAINT-TÉLESPHORE »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à des demandes de soumissions pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore » pour la saison 2021 avec deux options de renouvellement pour les saisons 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçue qu'une seule soumission d'*André Campeau*, résidant au 1695, route 340, Saint-Télesphore, au montant de 12 647,25 $ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT l'augmentation excessive de 130 % des coûts comparativement au dernier contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller Robert Théorêt
ET RÉSOLU

DE REJETER la soumission reçue et d'annuler l'appel d'offres pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore » pour la saison 2021 avec deux options de renouvellement pour les saisons 2022 et 2023 ;

DE REMERCIER le soumissionnaire pour le temps et l'intérêt porté à ce projet.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-21 **OCTROI DU CONTRAT DE LA COUPE DE GAZON/ESPACES VERTS « SECTEUR SAINT-TÉLESPHORE »**

ATTENDU la décision du Conseil de procéder à la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore » en régie interne à compter de la saison 2021,

il est proposé par le conseiller Robert Théorêt,
appuyé par la conseillère François D'André
ET RÉSOLU

DE N'OCTROYER aucun contrat de gré à gré pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Saint-Télesphore» pour la saison 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-22 **OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LE CONTRAT DE LA COUPE DE GAZON/ESPACES VERTS « SECTEUR DALHOUSIE »**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à des demandes de soumissions pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie » pour la saison 2021 avec deux options de renouvellement pour les saisons 2022 et 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a reçue qu'une seule soumission d'*André Campeau*, résidant au 1695, route 340, Saint-Télesphore, au montant de 5 288,85 $ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT l'augmentation excessive de 130 % des coûts comparativement au dernier contrat ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et cela, sans encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires,

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par le conseiller Paul Gauthier
ET RÉSOLU

DE REJETER la soumission reçue et d'annuler l'appel d'offres pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie » pour la saison 2021 avec deux options de renouvellement pour les saisons 2022 et 2023 ;

DE REMERCIER le soumissionnaire pour le temps et l'intérêt porté à ce projet.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-23 **OCTROI DU CONTRAT DE LA COUPE DE GAZON/ESPACES VERTS « SECTEUR DALHOUSIE »**

ATTENDU la décision du Conseil de procéder à la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie » en régie interne à compter de la saison 2021,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé par le conseiller Jean-Marie Lavoie
ET RÉSOLU

DE N'OCTROYER aucun contrat de gré à gré pour la coupe de gazon/espaces verts « Secteur Dalhousie » pour la saison 2021.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-24 **AUTORISATION D'ACQUISITION D'UN TRACTEUR À GAZON**

ATTENDU la décision du Conseil de procéder à la coupe de gazon et des espaces verts en régie interne sur l'ensemble de son territoire à compter de la saison 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas de tracteur à gazon pour la coupe de gazon et de ses espaces verts et qu'elle désire acheter un tracteur à gazon avec remorque ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite acheter un tracteur à gazon avec remorque répondant aux besoins spécifiques de la municipalité et particulièrement lors de son transport du village de Saint-Télesphore à Dalhousie et vice-versa ;

POUR CES MOTIFS,
il est proposé par le conseiller Paul Gauthier,
appuyé par le conseiller François D'André
ET RÉSOLU

DE MANDATER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Micheline Déry, CPA, CGA et le maire, monsieur Yvon Bériault, à procéder à l'acquisition d'un tracteur à gazon avec remorque ;

DE FINANCER l'achat du tracteur à gazon avec remorque à même le fonds de roulement de la municipalité ;

DE PROCÉDER au remboursement de cette utilisation du fonds de roulement sur une période de cinq (5) à compter de 2022 ;

D'AUTORISER les paiements nécessaires à l'acquisition d'un tracteur à gazon, d'une remorque ainsi que des équipements accessoires à cette acquisition ;

D'AFFECTER la dépense d'investissement au poste 23 040 00 724.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-25 **DÉLÉGATION AU COMITÉ D'URBANISME POUR LA VENTE DU TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ SUR LA ROUTE 340**

ATTENDU QUE la municipalité souhaite obtenir des projets d'achat en vue de la vente de son terrain municipal situé sur la Route 340 ;

ATTENDU la résolution 2021-04-30 adoptée à la séance ordinaire du 13 avril 2021 mandatant un agent d'immeuble pour recevoir les projets d'achat en vue de la vente du terrain municipal situé sur la route 340, les présélectionner en fonction des critères préétablis par le Conseil et les remettre aux membres du Conseil aux fins d'analyse ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont établi un système de pointage aux fins de l'analyse et l'étude des projets d'achat reliés au terrain municipal situé sur la Route 340 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que le canevas du système de pointage soit approuvé par le comité d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que, suite à cette approbation, ait lieu une rencontre avec l'agent d'immeuble mandaté dans ce dossier ;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller François D'André,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

DE DÉLÉGUER au comité d'urbanisme de la municipalité, le projet de la vente du terrain municipal situé sur la Route 340 ;

QUE le comité d'urbanisme participe à toutes les rencontres requises à la réalisation de la vente du terrain municipal situé sur la route 340 ;

QUE le comité d'urbanisme procède à l'étude et l'analyse des suggestions présélectionnées par l'agent d'immeuble mandaté par la municipalité, des projets d'achat reliés au terrain municipal situé sur la Route 340, en fonction des critères préétablis par le Conseil ;

QUE le comité d'urbanisme apporte ses recommandations aux membres du Conseil municipal dans le choix du projet d'achat reliés à la vente du terrain municipal situé sur la route 340.

La Municipalité de Saint-Télesphore ne s'engage à accepter ni le plus haut ni le meilleur pointage ni aucun des projets d'achat relié à la vente du terrain municipal situé sur la Route 340 et n'encours aucune obligation envers le ou les personnes ou promoteurs ayant déposé des projets.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-26 **MANDAT À LA FIRME *PHILIPPE MEUNIER ET ASSOCIÉE* POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN URBANISME**

ATTENDU l'offre de service de la firme *Philippe Meunier et associée* datée du 11 mai 2021 pour des services professionnels en urbanisme ;

il est proposé par le conseiller Raymond Leclair,
appuyé par la conseillère Linda Major
ET RÉSOLU

DE MANDATER la firme *Philippe Meunier et associée* au montant mensuel forfaitaire de 2 250,00 $ plus les taxes applicables ;

QUE des frais supplémentaires soient appliqués advenant le dépassement du nombre de permis autorisé, pour l'inspection des fermetures de permis, la préparation des demandes de PIIA et dérogations mineures, la préparation des rencontres avec le CCU ou le conseil et pour exécuter toute autre tâche connexe ;

QUE les frais supplémentaires soient basés sur un taux horaire de 80,00 $ et des frais de déplacement de 0,55 $ du kilomètre.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

2021-05-27 **AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION À LA *CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES* DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN GAZEBO AU PARC LÉON-PRIEUR À DALHOUSIE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhait procéder à l'acquisition et installation d'un gazebo au parc Léon Prieur à Dalhousie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite déposer une demande de subvention à la *Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges* dans le cadre de l'acquisition et installation d'un gazebo au parc Léon Prieur à Dalhousie ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par la conseillère Linda Major,
appuyé le conseiller Raymond Leclair,
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, Micheline Déry, CPA, CGA, à déposer une demande de subvention auprès de la *Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges* dans le cadre de l'acquisition et installation d'un gazebo au parc Léon Prieur à Dalhousie.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2021-05-28 **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés, il est proposé par le conseiller Jean-Marie Lavoie, appuyé par le conseiller François D'André et résolu que la séance ordinaire du 11 mai 2021 soit levée à 21 h 07.

RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À LA SUITE D'UN VOTE.

Je soussigné, Yvon Bériault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

_____
Yvon Bériault, maire

_____
Micheline Déry, CPA, CGA
Directrice générale et secrétaire-trésorière